

FCP de droit français HSBC CLIC EURO 85

Rapport annuel
au 30 décembre 2024

FCP HSBC CLIC EURO 85

Sommaire

Informations concernant les placements et la gestion	3
Rapport d'activité	4
Informations réglementaires	18
Certification du Commissaire aux Comptes	20
Comptes Annuels	25
Bilan Actif	26
Bilan Passif	27
Compte de résultat	28
Annexes	30
Informations générales	31
Evolution des capitaux propres et passifs de financement	39
Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés	42
Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat	47
Inventaire des actifs et passifs en EUR	55

FCP HSBC CLIC EURO 85

Informations concernant les placements et la gestion

Société de gestion

HSBC Global Asset Management (France)

Dépositaire et Conservateur

CACEIS Bank

Gestionnaire comptable par délégation

CACEIS Fund Administration

Commissaire aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Rapport d'activité

Panorama macroéconomique

Durant le premier trimestre 2024 (T1), l'économie américaine s'est révélée plus solide que prévu, ce qui a entraîné de fortes révisions haussières sur les prévisions de croissance en 2024¹ à 2.2% contre 1.2% fin décembre. Le dynamisme de la consommation des ménages et la baisse du taux d'épargne ont entretenu la demande, la résilience du marché de l'emploi, ainsi que la confiance du secteur privé. En Europe, les indicateurs avancés (enquêtes PMI, confiance des consommateurs) se sont améliorés, soutenus par le secteur des services, ce qui contraste avec la faiblesse du secteur industriel. Les risques de récession en zone euro se sont donc nettement atténués au T1, malgré une activité atone au T4 2023. En Europe, les économistes tablent sur une quasi-stagnation de l'activité en 2024, tant au Royaume-Uni (0.3% contre 0.1% en 2023) qu'en zone euro (0.5% contre 0.4% en 2023). Dans les économies émergentes, l'Inde continue de surprendre favorablement, grâce au déploiement de ses infrastructures, et au dynamisme de la consommation et des exportations. En Chine, l'absence de reprise du secteur immobilier a entraîné de la part des autorités un renforcement des mesures de soutien (baisse des réserves obligatoires des banques, réduction des taux de crédit immobilier, mise en place d'un fonds de stabilisation). Les tensions commerciales entre la Chine et les Etats-Unis n'ont pas empêché un redressement des indicateurs avancés (enquêtes PMI en amélioration ce trimestre). Le ralentissement de l'économie chinoise devrait se poursuivre, en douceur, avec une évolution du PIB attendue de 4.6% en 2024 et 4.4% en 2025 (contre 5.2% en 2023). Dans un environnement économique relativement moins marqué par le risque de récession, les publications d'inflation ont évolué de manière contrastée, avec des surprises haussières aux Etats-Unis (3.5% en mars contre 3.4% attendu, et 3.4% en décembre), et baissières en zone euro (2.4% en mars contre 2.5% attendu, et 2.9% en décembre). Cependant aux Etats-Unis comme en zone euro, le point de résistance reste l'inflation hors énergie et alimentaire (en mars à 3.8% et 2.9% respectivement). Cette persistance résulte du dynamisme du secteur des services, et de la croissance des salaires dans un contexte d'amélioration de la productivité relativement faible, probablement en raison de plusieurs facteurs : rétention de main d'œuvre, baisse des heures travaillées, hausse de l'absentéisme, ou encore augmentation relative de la main d'œuvre généralement moins qualifiée. L'évolution de la productivité et des coûts salariaux unitaires, du fait de leur large impact sur les marges des entreprises influencent directement les prix. Ces indicateurs sont donc très surveillés pour diriger la politique monétaire et anticiper les évolutions des taux directeurs et des conditions financières.

Au second trimestre 2024 (T2), l'économie mondiale a poursuivi son redressement, marqué par des inflations plus élevées que prévu et les risques de divergences des politiques monétaires. L'inflation aux Etats-Unis a en effet de nouveau surpris à la hausse en mars à 3.5%, avant de refluer en avril (3.4%) et en mai (3.3%). L'inflation en zone euro s'est révélée plus persistante que prévu, avec une évolution entre 2.4% et 2.6% ce trimestre, dans un contexte de reprise économique. La croissance du PIB au T1 a en effet surpris favorablement en Europe et aux Etats-Unis, avec la poursuite d'une hausse de la consommation des ménages. Les enquêtes des directeurs d'achat (PMI) de mars à mai ont signalé que la croissance de l'activité privée se poursuivrait en Europe, grâce à la dynamique des services et malgré les difficultés du secteur industriel. Les risques inflationnistes ont semblé plus élevés aux Etats-Unis qu'en Europe, car la demande américaine reste dynamique et supérieure à son potentiel, ce qui n'est pas le cas en Europe où les contraintes d'offre dominent. Aussi la Réserve Fédérale américaine a renouvelé des signaux de vigilance quant au démarrage de son cycle d'assouplissement monétaire, ce qui n'a pas manqué d'influencer les banques centrales des pays émergents qui subissent des risques sur leurs devises. L'inflation des pays émergents est en effet plus élevée que dans les pays développés, et les risques inflationnistes sont exacerbés dans

¹ Consensus Bloomberg au 31/03/2024.

FCP HSBC CLIC EURO 85

un contexte d'incertitudes géopolitiques, de volatilité des prix du pétrole et du gaz, et de forte remontée des cours du blé et du cuivre. Enfin l'augmentation des anticipations de différentiels de taux des banques centrales ont en partie pesé sur les devises émergentes, ce qui a entretenu une inflation élevée via les prix des biens importés. En Chine, les publications économiques se sont révélées mitigées, avec une faiblesse de la demande intérieure et une inflation atone (0.2% en juin). Cependant, les autorités chinoises ont poursuivi leur soutien au secteur immobilier, notamment via des mesures macroprudentielles et la conversion des logements invendus en logements sociaux. La dynamique des exportations chinoises s'est maintenue au T2, malgré les tensions commerciales avec les Etats-Unis et les risques d'escalade, avec l'imposition de nouveaux droits de douane, notamment sur les véhicules électriques, panneaux solaires ou batteries lithium-ion.

Au troisième trimestre (T3) 2024, les risques géopolitiques, les incertitudes liées aux élections américaines et aux choix de politiques fiscales tant en Europe qu'aux Etats-Unis ont laissé les économistes dans l'expectative, entre le scénario d'un atterrissage en douceur ou celui de récession. La poursuite de la modération de l'inflation aux Etats-Unis (2.5% en août après 3.3% en mai), en zone euro (1.8% en septembre contre 2.6% en mai) et dans une majorité de pays émergents a permis de nouvelles baisses de taux des banques centrales, et cela dans le contexte d'une certaine résilience de l'économie. En effet, l'accélération du PIB américain au T2 a surpris à la hausse (3.0% en variation trimestrielle annualisée contre 2.0% attendu et 1.4% au T1), en particulier la consommation des ménages. De plus, l'historique du PIB américain a été révisé positivement, notamment le taux d'épargne et les revenus des ménages qui ont bénéficié de gains d'intérêt sur les placements et dépôts lors de la remontée des taux. Aux Etats-Unis, les rapports de l'emploi (en particulier la hausse du taux de chômage à 4.3% en juillet contre 4.1% attendu, après un plus bas de 3.4% en avril 2023) ainsi que la détérioration des enquêtes de confiance (notamment dans le secteur manufacturier) ont établi que le risque de récession était plus élevé que celui lié à la persistance de l'inflation. En zone euro, la croissance du PIB est certes ressortie en ligne avec les attentes (0.2% t/t au T2), mais grâce à la contribution positive du commerce extérieur et de moindres importations du fait de la contraction de la demande domestique. Les divergences au sein de la région se sont accentuées, avec une détérioration de l'activité en Allemagne, une certaine résilience en Italie et France, et une forte expansion en Espagne. Ailleurs en Europe, la reprise économique au Royaume-Uni s'est poursuivie au T2, quoiqu'à un rythme plus modéré, tirée par la dépense publique et les investissements privés. Avec les nouvelles règles fiscales de l'Union européenne et le nouveau gouvernement du Royaume-Uni, les choix de politique fiscale vont impacter l'activité économique, avec des effets multiplicateurs incertains sur les prochaines années. En Chine, après une croissance inférieure aux anticipations (0.7% t/t au T2 contre 0.9% attendu et 1.6% au T1), les autorités ont amplifié leur soutien aux secteurs immobilier et financier fin septembre, et ont signalé de nouvelles mesures en faveur de la demande domestique.

Au quatrième trimestre 2024 (T4), dans les pays développés, la croissance du PIB au 3^{ième} trimestre a été plus soutenue que prévu dans l'ensemble, grâce à la consommation des ménages, notamment aux Etats-Unis, en zone euro et au Japon. La désinflation a permis une amélioration du pouvoir d'achat sur fonds de résilience du marché de l'emploi et d'assouplissements des conditions financières. Cependant au cours du 4^{ième} trimestre, les indicateurs de confiance ont signalé une modération de l'activité, tirée par la poursuite du décrochage du secteur manufacturier, et cela malgré une certaine résilience des services. Les politiques commerciales et fiscales proposées par la nouvelle administration américaine à partir de 2025 ont exacerbé les inquiétudes des milieux d'affaires. En Europe la nécessité de retrouver un équilibre budgétaire et la probabilité d'un relèvement de la fiscalité ont entraîné un nouveau repli de la confiance des ménages, ce qui risque d'affaiblir la consommation, principal pilier de l'activité économique. Aussi les prévisions de croissance du PIB en 2025² ont été révisées à la baisse en zone euro de +1.3% septembre³ et à +1.0% en décembre², du fait de l'Allemagne (PIB révisé à +0.4%² contre +1.0% en septembre), et en France (PIB révisé à +0.7%² contre +1.1% en septembre³). Dans le reste de l'Europe, les

² Consensus Bloomberg au 31/12/2024.

³ Consensus Bloomberg du 30/09/2024.

FCP HSBC CLIC EURO 85

prévisions de croissance du PIB en 2025 ont montré une certaine résilience, mais seule l'Espagne devrait poursuivre une croissance relativement forte à +2.2%, portée par des avantages comparatifs favorables, notamment en termes de coûts salariaux, de prix de l'énergie, et d'exposition au secteur touristique. Les statistiques aux Etats-Unis ont confirmé l'exceptionnalisme américain avec une croissance solide en novembre, sur le front des salaires (+4.0% a/a) et des dépenses des ménages (5.5% a/a), ce qui tend à soutenir l'inflation (2.7% a/a en novembre contre 2.4% en septembre). Ainsi les prévisions de croissance américaine en 2025 ont continué d'être révisées à la hausse, de +1.8% en septembre à +2.1% en décembre². L'exceptionnalisme américain contraste avec des économies en légère perte de vitesse sur fonds de tensions commerciales et de risques de barrières tarifaires. Cet environnement ne devrait pas entraîner de pressions inflationnistes ou de risques de boucles prix-salaires en 2025 : l'inflation² devrait ralentir à 2.0% en zone euro, à 2.1% aux Etats-Unis, voire au plus se stabiliser à 2.5% au Royaume-Uni, ce qui permettrait des assouplissements monétaires supplémentaires, certes d'ampleurs diverses selon les contextes nationaux. Seules les politiques monétaires au Brésil et au Japon vont continuer de se démarquer, avec davantage de hausses de taux en 2025. En Chine, les autorités ont signalé garder le cap d'un renforcement du soutien au crédit, et se sont montrées disposées à des mesures d'exception. La modération de l'activité économique resterait donc relativement bien contrôlée grâce à la bonne tenue du secteur industriel et une amorce de reprise du côté de la consommation des ménages, ce qui permet d'envisager un ralentissement modéré² en 2025 à 4.5% contre 4.8% en 2024. En Inde, le consensus des économistes table sur une croissance du PIB de 6.5%, légèrement inférieure aux prévisions de septembre (6.9%) et contre 8.2% en 2024. Enfin en Amérique latine, la tendance sur 2025 est aussi au ralentissement, notamment au Mexique où l'accord de libre-échange américain sera remis en question.

Panorama financier

Au premier trimestre 2024 (T1), la solidité de l'économie américaine a entretenu le revirement haussier des marchés d'actions amorcé le trimestre précédent (indice MSCI* World +9.5% en variation trimestrielle t/t au T1 2024). La bourse américaine (MSCI* Etats-Unis +10.4%) a surperformé l'indice mondial, ainsi que les places au Japon (+19.3%) et en zone euro (+10.3%). L'appétit pour le risque a été alimenté par des résultats d'entreprises généralement favorables et la diminution des craintes de récession. Cet environnement a également favorisé les marchés de crédit aux Etats-Unis et en Europe, notamment les segments des obligations les plus risquées (High Yield HY) qui ont surperformé les segments moins risqués (Investment Grade IG). A l'inverse ce contexte n'a pas été aussi bénéfique aux bourses émergentes (MSCI EM +4.6%), et a pénalisé les marchés obligataires qui avaient intégré d'importantes anticipations d'assouplissements monétaires. Début janvier, les marchés anticipaient déjà des baisses de taux conséquentes sur l'année 2024, notamment pour la Réserve Fédérale américaine (Fed) et la Banque centrale européenne (BCE) (environ 150 points de base), mais aussi pour les banques centrales d'Amérique latine. La dynamique plus forte que prévu de l'économie américaine, et la persistance de l'inflation ont entraîné un retournement de ces anticipations qui, fin mars, n'intégraient plus que des baisses de 75 points de base (pdb) pour la Fed, et 100 pdb pour la BCE. En conséquence, les taux souverains se sont fortement redressés au T1: +32pdb à 4.20% aux Etats-Unis, +27pdb à 2.30% en Allemagne, +39pdb à 3.93% au Royaume-Uni, avec un mouvement similaire sur les places émergentes. Le report du cycle de baisses des taux de la Réserve fédérale a permis un différentiel de rendements favorables au dollar US (indice DXY¹ +3% au T1), notamment au détriment du yen japonais (-6.8% contre dollar US au T1) et du franc suisse (-6.7%). Le franc suisse a été pénalisé par les perspectives monétaires de la Banque Nationale Suisse (BNS). Son président a en effet suggéré en janvier que la BNS était moins favorable à un franc suisse fort. La BNS a ainsi été la première des banques centrales des économies développées à réduire son taux directeur dès mars, de 1.75% à 1.50%. Enfin, les tensions au Proche-Orient ont continué de soutenir les prix du baril de pétrole (WTI +16% à USD 83) et de l'or (+8% à USD 2230 l'once).

FCP HSBC CLIC EURO 85

Le second trimestre 2024 (T2) a été essentiellement marqué par les incertitudes liées au cycle de baisses des taux américains, mais aussi par les développements politiques, notamment en France, ce qui a pénalisé les marchés obligataires. Les rendements 10 ans des obligations souveraines ont ainsi continué de monter au T2 : +20pdb à 4.40% aux Etats-Unis et à 2.50% en Allemagne, ou +24pdb au Royaume-Uni à 4.17%. Cet environnement a favorisé la poursuite de l'appréciation du dollar US (indice DXY⁶ +1.3% au T2), notamment au détriment du yen japonais (-5.9% contre dollar US au T2), du peso mexicain (-9.6%) ou du réal brésilien (-10.9%). Les développements politiques ont exacerbé les évolutions de marchés, avec un accueil favorable aux suites des élections en Afrique du Sud et en Inde, contrairement au Mexique. En France, la dissolution surprise du parlement au lendemain des résultats des élections au parlement européen, et le déclenchement d'élections législatives les 30 juin et 7 juillet ont entraîné un fort mouvement d'aversion pour le risque. Les marchés obligataires et boursiers ont pris la mesure des risques de dérapages des finances publiques, ainsi que des incertitudes sur le respect des règles budgétaires européennes. En conséquence, le rendement 10 ans de la dette française a bondi de 49pdb à 3.30%, ce qui a entraîné à la hausse les rendements de la dette des pays européens les plus risqués : +26pdb à 3.42% sur l'obligation d'Etat espagnole, et + 39pdb à 4.07% sur leur équivalent italien. Très liés au risque souverain, les titres financiers ont aussi été sanctionnés, ainsi que le marché de crédit high yield et les actions de la zone euro (MSCI eurozone -1.2% en variation trimestrielle t/t). Les incertitudes politiques ont pénalisé les marchés des actions au Brésil (-2.5% t/t) et surtout au Mexique (-7.5% t/t). A l'inverse, les indices boursiers ont poursuivi leur progression aux Etats-Unis (+4.0% t/t), au Royaume-Uni (+3.6%), ou en Inde (+10% t/t), et se sont redressés en Chine (+7% t/t) ou en Afrique du Sud (+8.5%).

Au troisième trimestre (T3) 2024, les marchés financiers ont été particulièrement mouvementés, sur fond d'inquiétudes sur la croissance mondiale et sur les décisions des banques centrales. Les indices de volatilité ont bondi, avec des revirements de marchés, notamment début août sur deux faits déclencheurs : une détérioration plus importante que prévu de l'emploi américain, et une remontée inattendue du taux de la Banque du Japon. Ces annonces sont survenues sur des marchés peu liquides en raison des congés d'été, et ont entraîné des débouchements brusques de positions spéculatives. La chute brutale des bourses mondiales n'a cependant duré que quelques jours, dans le sillage du renforcement des anticipations de baisses de taux des banques centrales. Dans un contexte de statistiques d'emploi décevantes, de chute du prix de pétrole (WTI -16%/t à USD 68/baril) et de désinflation, la Fed a initié en septembre son cycle d'assouplissement monétaire, avec une réduction de ses taux directeurs plus forte que prévu, de -50 points de base (pdb) contre -25pdb attendu. La baisse des taux de la Fed a ouvert la voie à une série de décisions des banques centrales des pays émergents et développés, mais aussi favorisé des anticipations de baisses de taux de plus grande ampleur. En Chine, les autorités ont déployé fin septembre un important plan de soutien, via des réductions de taux bancaires et de réserves obligatoires ainsi que des mesures destinées aux secteurs immobilier et financier (notamment un fonds pour les rachats d'actions). Ces mesures ont fortement impacté les indices boursiers, et l'indice MSCI* World a terminé le 3^{ème} trimestre en hausse de 5% t/t (variation trimestrielle). Les actions des pays développés ont légèrement sous-performé (MSCI DM +4.8% t/t) face aux places des pays émergents (MSCI EM +6.8% t/t), soutenues par l'indice chinois qui a bondi de 24% t/t. Du côté des marchés obligataires, les anticipations d'assouplissement monétaire accru ont favorisé les titres les plus risqués, comme le crédit à haut rendement « High Yield », ou tels les titres souverains des pays émergents (notamment Mexique ou Afrique du sud) et ceux de la périphérie de la zone euro (Grèce, Portugal, Italie, Espagne). Sur le marché des changes, la décision de la Fed a pesé sur le dollar US (DXY¹ -4.8% t/t au T3). A contrario de la Fed, la remontée du taux de la banque centrale du Japon a propulsé le yen face au dollar US (+12% t/t). Enfin sur les marchés des matières premières, l'envolée de l'or (+13% t/t à USD 2634 l'once) s'est poursuivie ; la volatilité du prix de baril de pétrole (WTI -16% t/t à USD 68/baril) était liée à la perspective d'une modération de la demande mondiale, aux tensions géopolitiques au Moyen-Orient et à l'issue incertaine des conditions d'offre du cartel de l'OPEP+ avant leur prochaine réunion de décembre.

FCP HSBC CLIC EURO 85

Au quatrième trimestre (T4) 2024, les marchés ont intégré les risques liés aux changements de politique commerciale et budgétaire après les élections américaines du 8 novembre. La nouvelle administration de Donald Trump envisage entre autres une relance fiscale, des barrières tarifaires, des restrictions migratoires, des coupes dans les dépenses fédérales et une reprise de l'exploitation gazière et pétrolière. Malgré le peu de visibilité en termes d'ampleur et de calendrier, les marchés ont anticipé les impacts probables de telles mesures : une dynamique de croissance et d'inflation soutenue aux Etats-Unis, avec pour conséquence un moindre assouplissement monétaire de la Réserve Fédérale. En effet, les marchés ont intégré que les taux des Fed Funds baisseraient moins que prévu avant les élections : ils s'établissaient à 3.75%-4.0% à horizon de décembre 2025 (contre 3.25%-3.50% avant les élections). La variation des écarts d'anticipations des politiques monétaires a donc favorisé le dollar US (indice DXY¹ 7.6% t/t ; +7.1% a/a). Cet exceptionnalisme américain s'est traduit par une surperformance des actions US (indice MSCI* US +2.8% en variation trimestrielle t/t ; +25.1% en variation annuelle a/a), en défaveur marquée des places des pays émergents (indice MSCI EM -4.2% t/t ; +13.7% a/a), notamment au Brésil (indice MSCI -10.0% t/t ; -11.4% a/a), au Mexique (indice MSCI -5.0% t/t ; -10.2% a/a) ou en Inde (indice MSCI -8.7% t/t ; +15.7% a/a). Les actions européennes ont terminé l'année avec des évolutions médiocres (indice EuroStoxx600 -2.9% t/t ; +6.0% a/a) et contrastées, avec une bonne progression en Allemagne (indice MSCI +1.6% t/t ; +14.9% a/a), contrairement au Royaume Uni (-0.2% t/t ; +9.5% a/a), et surtout en France (-3.4% t/t ; -1.2% a/a), pénalisées par les incertitudes budgétaires et fiscales. Sur les marchés obligataires, les enjeux de politique monétaire et de consolidation fiscale ont accentué les mouvements de pentification des courbes de taux ainsi que les écarts d'évolutions de taux souverains. Ainsi au T4, les rendements 10 ans des obligations souveraines ont monté fortement aux Etats-Unis (+79pdb à 4.57%) et au Royaume-Uni +57pdb à 4.57%, mais dans une moindre ampleur en Allemagne (+24pdb à 2.37%), en France (+28pdb à 3.20%, et surtout en Italie (+7pdb à 3.52%). Sur les marchés de crédit, les segments des obligations les plus risquées (High Yield HY) ont surperformé les segments moins risqués (Investment Grade IG). Sur les marchés du pétrole, de nombreux facteurs ont contribué à la volatilité des prix : le ralentissement attendu de la demande mondiale en 2025, les incertitudes géopolitiques au Proche-Orient, l'appréciation du dollar US, la perspective d'une éventuelle reprise de l'exploitation aux Etats-Unis, premier producteur mondial. Ainsi malgré une amélioration au T4 (Brent +4.0% t/t), l'année 2024 s'est soldée par un repli du prix du baril (Brent) de -3.1% a/a à 74.6 USD/ baril.

*Indices marchés actions MSCI exprimés en devises locales.

¹ Indice DXY : indice du dollar américain par rapport à six autres devises : l'euro, le yen japonais, la livre sterling, le dollar canadien, le franc suisse et la couronne suédoise.

Source : données Bloomberg au 31/12/2024.

Politique de gestion

La gestion mise en œuvre dans le fonds HSBC Clic Euro 85 vise à prendre une exposition aux marchés actions de la zone euro tout en offrant une valeur minimale garantie. Depuis le 30 décembre 2020, le Fonds reçoit l'assurance que toutes les valeurs liquidatives établies pendant un an seront au moins égales à 85% du niveau de la dernière valeur liquidative du mois de décembre de l'année précédente. A travers le Fonds, les investisseurs participent donc à la croissance des marchés actions de la zone euro attendue à moyen/long-terme, tout en atténuant leur risque de perte à court-terme.

La stratégie mise en place par le Fonds vise à optimiser l'exposition prise aux marchés actions, tout en respectant les contraintes liées à la tenue de la garantie. Le calcul de l'exposition aux marchés actions dépend, notamment, du budget de risque disponible, de la volatilité des marchés actions et des anticipations de rendement des marchés investis. Les expositions étant prises avec des futures sur indice, la stratégie n'implémente pas de sélection de titres.

Après une année 2023 déjà remarquable, les bourses ont poursuivi leur ascension en 2024 même si les performances ont été contrastées selon les pays. Après un excellent début d'année, nous

FCP HSBC CLIC EURO 85

avons connu un flash krach au début du mois d'août provoqué par des mauvaises données économiques aux US, notamment sur le front de l'emploi, et la hausse surprises de taux d'intérêt directeurs au Japon. Mais cet épisode de stress très intense a été finalement de très courte durée. En effet, les marchés se sont rapidement normalisés. Cependant, la seconde partie de l'année sera le théâtre de fortes divergences entre les zones. Le marché des actions américaines a continué son ascension en lien avec la victoire de Donald Trump et l'optimisme porté au thème de l'intelligence artificielle tandis que l'EuroStoxx 50 plus hésitant va évoluer dans un espace compris grossièrement entre 4700 et 5100 points.

Au final, les États-Unis ont, une fois de plus, éclipsé les autres marchés boursiers mondiaux avec une hausse de plus de 23% pour l'indice large S&P 500 et un bond de presque 25% du Nasdaq.

À Tokyo, l'indice phare Nikkei a atteint un nouveau sommet, une première depuis 1989. Les actions japonaises ont profité d'une reprise progressive de l'économie du pays, même si celle-ci reste marquée par des à-coups. Le Nikkei termine l'année sur une progression de plus de 19%. En zone Euro l'eurostoxx 50 a gagné plus de 8%, le MSCI EMU 6.9%.

Sur un plan économique, on retiendra les fortes disparités entre les différentes zones. La croissance aura finalement été positive bien que très faible en zone Euro alors que celle des États-Unis est certes sous sa moyenne long terme mais largement supérieure à celle de la zone Euro.

Concernant l'inflation, elle a baissé partout de façon séquentielle et plus ou moins vite en fonction des zones. Elle se rapproche des objectifs de long terme des Banques Centrales même si les effets de base des prix énergétiques et les événements politiques de fin d'année, en particulier le programme inflationniste de Donald Trump, pourrait freiner ce mouvement baissier des prix.

En début d'année, les investisseurs s'attendaient à ce que les Banques Centrales déclenchent rapidement les premières baisses de taux en commençant par la Fed (Banque Centrale des États-Unis). Or c'est la BCE qui a démarré avec une première baisse mais seulement début juin. Il a fallu attendre le mois de septembre pour que la Fed prenne le relais.

L'exposition action du fonds a été gérée dynamiquement. Fin 2023 elle se situait à 49% et a été augmentée progressivement en janvier, février et mars pour atteindre près de 77% début avril. Après un mois d'avril plus hésitant, les marchés ont continué de progresser jusqu'à fin juillet et nous avons accompagné ce mouvement haussier en augmentant l'exposition action à plus de 76%. En août, la publication d'un chiffre de l'emploi américain inférieur aux attentes et la hausse surprise des taux d'intérêt par la Banque du Japon ont été le catalyseur d'une accélération baissière des bourses mondiales amplifiée par l'étroitesse des échanges estivaux. Les dégâts les plus importants ont été observés au Japon, où la forte hausse du yen a entraîné une baisse quotidienne de 12 % de l'indice MSCI Japan. Nous avons été amenés à réduire l'exposition action à 55% face à ce brusque repli du marché. De début septembre jusqu'à la fin de l'année, les actions de la zone euro ont peu évolué et l'exposition est restée importante en moyenne à 73%. Le fonds a terminé l'année exposé à plus de 70% au marché action mais l'émission de la nouvelle protection nous a contraint à réduire ce niveau à 51% le 30 décembre.

Le fonds HSBC Clic Euro 85 enregistre une performance de 3.18% sur l'année 2024.

Fin décembre le fonds a émis une nouvelle protection sur un niveau de 118.80€ valable jusqu'à fin décembre 2025.

Performances

A la clôture de l'exercice, le Fonds affiche une performance de 3.18% pour les parts G et R.

La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs du Fonds.

FCP HSBC CLIC EURO 85

Informations sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Conformément à l'article L.533-22-1 du Code Monétaire et Financier, la politique sur la prise en compte dans la stratégie d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (critères ESG) est disponible sur le site internet de la société de gestion www.assetmanagement.hsbc.fr.

Non prise en compte des critères de durabilité environnementale des activités économiques du règlement (UE) 2020/852

Le Fonds ne promeut pas des caractéristiques environnementales ou sociales au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR ») ou n'a pas un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 dudit règlement européen.

Dans ce cadre, les investissements sous-jacents du Fonds ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au sens du règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 (dit « Règlement Taxonomie »).

Informations complémentaires en lien avec la réglementation sur les droits des actionnaires (SRD2)

Contribution aux performances à moyen et long terme

Au cours de la période sous revue, la stratégie d'investissement a été mise en œuvre de manière systématique et a donné des résultats conformes aux attentes qui nous permettent d'être confiants sur l'atteinte des objectifs de gestion en matière de performance et de risque sur l'horizon d'investissement recommandé pour ce Fonds.

Le Fonds vise à prendre exposition aux marchés actions de la zone euro tout en offrant une valeur minimale garantie. Depuis le 30 décembre 2020, le Fonds reçoit l'assurance que toutes les valeurs liquidatives établies pendant un an seront au moins égales à 85% du niveau de la dernière valeur liquidative du mois de décembre de l'année précédente. A travers le Fonds, les investisseurs participent donc à la croissance des marchés actions de la zone euro attendue à moyen/long-terme, tout en maîtrisant leur risque de perte à court-terme.

La stratégie mise en place par le Fonds vise à optimiser l'exposition prise aux marchés actions, tout en respectant les contraintes liées à la tenue de la garantie. Le calcul de l'exposition aux marchés actions dépend, notamment, du budget de risque disponible, de la volatilité des marchés actions et des anticipations de rendement des marchés investis. Les expositions étant prises avec des futures sur indice, la stratégie n'implémente pas de sélection de titres.

✓ **Principaux risques importants**

Le Fonds encourt des risques à titre principal et à titre accessoire dont la liste est disponible dans le prospectus du Fonds.

✓ **Taux de rotation**

Taux de rotation du portefeuille : Non Applicable*

*Le taux de rotation est estimé selon la méthode de la Securities and Exchange Commission à partir des transactions de valeurs mobilières sur un historique d'un an.

Turnover = Min (Achats, Ventes) / Moyenne (Encours)

FCP HSBC CLIC EURO 85

Cette méthodologie peut ne pas être adaptée pour certaines stratégies de gestion : fonds monétaires, fonds nourriciers, portefeuille investissant significativement en instruments financiers à terme, buy & hold...

La donnée de turnover peut ne pas être représentative en cas de variation importante du passif sur la période d'observation.

✓ **Gestion des conflits d'intérêts**

Au cours de l'exercice écoulé, il n'y a pas eu de conflits d'intérêts en lien avec les activités d'engagement.

Pendant cette période, la société de gestion a décidé d'avoir recours à un conseiller en vote, Institutional Shareholder Services (ISS), aux fins des activités d'engagement.

✓ **Prêt de titres**

La société de gestion ne pratique pas des opérations de prêt de titres durant l'exercice écoulé.

✓ **Informations relatives aux décisions d'investissement**

Les décisions d'investissement reposent sur une analyse fondamentale des entreprises incluses dans l'univers d'investissement. Les marchés ne sont pas toujours efficaces, et ne reflètent pas toujours la valorisation intrinsèque des entreprises.

Dans ce cadre, les décisions d'investissements se fondent sur une analyse fondamentale de long terme, permettant ainsi de profiter de ces opportunités qui découlent de la volatilité excessive des marchés financiers.

Les processus de gestion reposent sur l'exploitation des données issues de l'analyse fondamentale menée par nos équipes de recherche indépendante que ce soit dans le court, le moyen ou le long terme.

Par ailleurs, et quelle que soit la classe d'actifs, la prise en compte des risques et opportunités Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (intégration E.S.G) fait partie intégrante du processus de sélection de titres du gérant du Fonds ayant un objectif de surperformance dans la durée.

Événements intervenus sur le Fonds pendant l'exercice et à venir

➤ **Le 28 juin 2024**

Une information sur les politiques relative à l'investissement responsable du Groupe HSBC (politique charbon et politique énergétique) a été précisée dans le prospectus.

De plus, les coûts récurrents et scénarios de performance ont été mis à jour dans les Documentations d'Informations Clés (DIC).

➤ **Le 31 décembre 2024**

Mise à jour du prospectus avec le renouvellement de la période d'émission de protections délivrée par HSBC Continental Europe au Fonds par tacite reconduction pour une année.

Ainsi la protection délivrée le 31 décembre 2024 expirera le 31 décembre 2025 (ou le jour de valorisation précédent si cette date n'est pas un jour de valorisation).

FCP HSBC CLIC EURO 85

➤ Le 1^{er} janvier 2025

Conformément aux évolutions réglementaires de l'Autorité des Marché Financier (AMF) intervenues le 6 octobre 2022, les « frais de fonctionnement et autres services » peuvent être prélevés sur la base de frais réels (modalité existante) ou sur la base d'un forfait prédéfini, dans les deux cas dans la limite du taux maximum prévu au prospectus.

A compter du 1er janvier 2025, HSBC Global Asset Management (France) a décidé de prélever les frais de fonctionnement et autres services sur une base d'un forfait prédéfini.

Ainsi, le taux forfaitaire mentionné dans le prospectus du Fonds sera prélevé même si les frais réels sont inférieurs à celui-ci. A l'inverse, si les frais réels sont supérieurs au taux affiché, le dépassement de ce taux forfaitaire sera pris en charge par la société de gestion.

Par ailleurs, la rédaction des paragraphes suivants du prospectus sera actualisée :

- ✓ Restrictions à l'émission et au rachat de parts /actions pour les US Persons.
- ✓ Restrictions à l'émission et au rachat de parts/actions pour les résidents canadiens.
- ✓ Mesures provisoires d'interdiction des souscriptions dans l'OPC à compter du 12 avril 2022.

Information relative aux éléments de rémunération

HSBC Global Asset Management (France) a choisi conformément à la réglementation en vigueur de communiquer les informations relatives à la rémunération de son personnel pour la totalité des FIA et OPCVM de droit français qu'elle gère.

La rémunération versée par HSBC Global Asset Management (France) est composée d'une rémunération fixe et peut comprendre une composante variable sous forme de bonus discrétionnaire si les conditions économiques le permettent. Ces rémunérations variables ne sont pas liées à la performance des véhicules gérés. Il n'existe en outre pas d'intéressement aux plus-values.

HSBC Global Asset Management (France) applique la politique de rémunération du Groupe HSBC.

Cette politique Groupe intègre un grand nombre des principes énoncés dans la réglementation AIFM ainsi que dans la réglementation OPCVM.

HSBC Global Asset Management (France) a procédé à partir de 2014 à des aménagements de cette politique de rémunération afin de se conformer avec les règles spécifiques de la réglementation AIFM puis à la réglementation UCITS concernant la gestion de Fonds conformes à ces réglementations respectives.

HSBC Global Asset Management (France) a notamment mis en place un mécanisme d'indexation en instruments sur la base d'un indice indexé sur un panier représentatif de tous les OPC dont la société de gestion est HSBC Global Asset Management (France) à l'exception des FCPE dits d'actionnariat salarié pour l'ensemble des collaborateurs qui bénéficient d'une rémunération différée dans le cadre à la fois de la réglementation AIFM et de la réglementation OPCVM.

La politique de rémunération de HSBC Global Asset Management (France) n'a pas d'incidence sur le profil de risque des FIA et des OPCVM.

La politique de rémunération complète de HSBC Global Asset Management (France) est disponible sur son site internet à l'adresse suivante : www.assetmanagement.hsbc.fr.

FCP HSBC CLIC EURO 85

Ventilation des rémunérations fixes et variables de la société pour l'exercice 2024

L'information relative au montant total des rémunérations versées par la société de gestion à son personnel et le montant agrégé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel qui ont une incidence sur le profil de risque figure dans le tableau ci-dessous.

Les bénéficiaires des rémunérations au titre de l'année fiscale 2024 représentent une population de 303 personnes en 2024.

En 2024 et tel que défini dans la politique de rémunération d'HSBC Global Asset Management (France), 42 personnes ont été identifiées comme « Preneurs de risques » pour l'ensemble des portefeuilles gérés.

Les collaborateurs identifiés comme Preneurs de risques sont :

- Les membres du Conseil d'administration,
- Les dirigeants responsables et les membres du comité exécutif,
- Les responsables des pôles de gestion et du trading,
- Les responsables des ventes, produits et du marketing,
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne),
- Les responsables juridique, finance et des fonctions de support et administratives.

	2024				total €
	Rémunération fixe versée en 2024	Rémunération variable versée en mars 2024 (au titre de la performance 2023) + rémunérations variables différées acquises en 2024	dont rémunération variable non-différée	dont rémunération variable différée (*)	
Ensemble des collaborateurs AMFR y compris détachés in et succursales (hors détachés out) - 303 collaborateurs	29 260 925 €	12 520 610 €	11 244 402 €	1 276 208 €	41 781 535 €
Dont personnel ayant une incidence sur le profil de risque des AIF (42 collaborateurs)**	7 389 432 €	5 613 080 €	4 401 262 €	1 211 818 €	13 002 512 €
Dont cadres supérieurs (14 collaborateurs)**	2 420 314 €	1 584 813 €	1 322 258 €	320 690 €	4 005 127 €

(*) Prend en compte les actions différées définitivement acquises en 2024 ainsi que le cash différé indexé payé en 2024.

(**) Prend en compte les personnes mises à disposition ou affectées au prorata du temps de présence dans l'entreprise. La rémunération variable n'intègre pas la participation et l'intéressement perçus en 2024 par les collaborateurs.

Informations relatives aux techniques de gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés utilisés par le Fonds, en application de la position AMF n°2013-06

Techniques de gestion efficace du portefeuille

A la date de la clôture de l'exercice, le Fonds n'avait pas recours aux techniques de gestion efficace de portefeuille.

Instruments financiers dérivés

A la date de la clôture de l'exercice, le fonds avait recours aux instruments financiers dérivés à hauteur de 0.16% de son actif.

FCP HSBC CLIC EURO 85

L'exposition ainsi générée par les contrats financiers était de :
– 0.16% pour les contrats de swap de taux

La contrepartie utilisée était : HSBC Bank PLC Paris

Le fonds a reçu un dépôt de garantie pour un montant de 536 637.27 euros.

Risque global

La méthode retenue pour le calcul du risque global sur les instruments financiers à terme est la méthode du calcul de l'engagement.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
FRENCH REPUBLIC ZCP 13-03-24	2 482 168,93	2 500 000,00
FRENCH REPUBLIC ZCP 19-06-24	2 480 026,14	2 500 000,00
FRENCH REPUBLIC ZCP 28-08-24	2 478 538,34	2 500 000,00
FRENCH REPUBLIC ZCP 05-06-24	2 477 758,81	2 500 000,00
FRENCH REPUBLIC ZCP 18-12-24	2 474 030,38	2 498 743,75
FRENCH REPUBLIC ZCP 17-07-24	2 380 934,80	2 400 000,00
FRENCH REPUBLIC ZCP 09-10-24	2 379 622,50	2 400 000,00
FRENCH REPUBLIC ZCP 31-07-24	2 379 185,64	2 400 000,00
FRENCH REPUBLIC ZCP 02-05-24	2 377 013,75	2 400 000,00
FRENCH REPUBLIC ZCP 23-05-24	2 280 982,69	2 300 000,00

FCP HSBC CLIC EURO 85

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

a) Titres et matières premières prêtés

Montant				
% de l'Actif Net (*)				

(*) % hors trésorerie et équivalent de trésorerie

b) Actifs engagés pour chaque type d'opérations de financement sur titres et TRS exprimés en valeur absolue

Montant					13 764 837,00
% de l'Actif Net					96,91

c) 10 principaux émetteurs de garanties reçues (hors cash) pour tous les types d'opérations de financement

--	--	--	--	--	--

d) 10 principales contreparties en valeur absolue des actifs et des passifs sans compensation

HSBC BANK FRANCE SA PARIS FRANCE					13 764 837,00
-------------------------------------	--	--	--	--	---------------

e) Type et qualité des garanties (collatéral)

Type					
- Actions					
- Obligations					
- OPC					
- TCN					
- Cash					
Rating					

Monnaie de la garantie					

f) Règlement et compensation des contrats

Triparties				X	
Contrepartie centrale					
Bilatéraux	X			X	

FCP HSBC CLIC EURO 85

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

g) Échéance de la garantie ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour				
1 jour à 1 semaine				
1 semaine à 1 mois				
1 à 3 mois				
3 mois à 1 an				
Plus d'1 an				
Ouvertes				

h) Échéance des opérations de financement sur titres et TRS ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour				
1 jour à 1 semaine				
1 semaine à 1 mois				
1 à 3 mois				
3 mois à 1 an				13 764 837,00
Plus d'1 an				
Ouvertes				

i) Données sur la réutilisation des garanties

Montant maximal (%)				
Montant utilisé (%)				
Revenus pour l'OPC suite au réinvestissement des garanties espèces en euros				

j) Données sur la conservation des garanties reçues par l'OPC

Caceis Bank				
Titres				
Cash				

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Titres				
Cash				

FCP HSBC CLIC EURO 85

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

I) Données sur les revenus et les coûts ventilés

Revenus					
- OPC					
- Gestionnaire					
- Tiers					
Coûts					
- OPC					
- Gestionnaire					
- Tiers					

e) Données Type et qualité des garanties (collatéral)

La nature des titres pris en garantis est définie par les politiques internes du groupe HSBC. Pour l'OPC considéré, il s'agit de titre gouvernementaux ou assimilés présentant une bonne qualité du point de vue du risque de crédit.

i) Données sur la réutilisation des garanties

Non concerné.

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Pour chaque contrepartie, la gestion du collatéral est définie au contrat cadre (CSA) en accord avec les politiques HSBC de risque et juridique.

Ce contrat cadre définit la forme du collatéral (espèces, titres et haircut associés), montant minimum de transfert pour les appels de marge ainsi que la franchise applicable.

I) Données sur les revenus et les coûts ventilés

L'intégralité des revenus concernés bénéficient à l'OPC.

L'intégralité des coûts concernés sont supportés par l'OPC.

FCP HSBC CLIC EURO 85

Informations réglementaires

Rapport sur le suivi des risques

Observation générale :

Sur la période sous revue, les modalités d'évaluation et de suivi des risques mises en place pour la gestion du fonds n'ont pas conduit à l'identification d'anomalie significative relative à son exposition au risque de marché, risque de crédit, risque de contrepartie et risque de liquidité.

Par ailleurs, aucune anomalie ayant un impact significatif en termes de risque de valorisation n'a été identifiée sur ladite période.

	Anomalie(s) significatives identifiée(s) relative(s) à la clôture du Fonds	Observations
1	Risque de Marché	Néant
2	Risque de Crédit	Néant
3	Risque de Contrepartie	Néant
4	Risque de Liquidité	Néant
5	Risque de Valorisation	Néant

Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires financiers

La société de gestion sélectionne les courtiers ou contreparties selon une procédure conforme à la réglementation qui lui est applicable. Dans le cadre de cette sélection, la société de gestion respecte à tout moment son obligation de « best execution ».

Les critères objectifs de sélection utilisés par la société de gestion sont notamment la qualité de l'exécution des ordres, les tarifs pratiqués, ainsi que la solidité financière de chaque courtier ou contrepartie.

Le choix des contreparties et des entreprises d'investissement, prestataires de services d'HSBC Global Asset Management (France) s'effectue selon un processus d'évaluation précis destiné à assurer à la société un service de qualité. Il s'agit d'un élément clé du processus de décision général qui intègre l'impact de la qualité du service du broker auprès de l'ensemble de nos départements : Gestion, Analyse financière et crédit, Négociation et Middle-Office, Juridique.

Le choix des contreparties peut se porter sur une entité liée au Groupe HSBC ou au dépositaire du Fonds.

La "Politique de meilleure exécution et de sélection des intermédiaires" est détaillée sur le site Internet de la société de gestion www.assetmanagement.hsbc.fr.

FCP HSBC CLIC EURO 85

Rapport des frais d'intermédiation

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF et si les modalités prévues par ce même article sont remplies, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation pour l'exercice précédent est disponible sur le site Internet de la société de gestion : www.assetmanagement.hsbc.fr.

Exercice des droits de vote

La politique de vote de la société de gestion, ainsi que le rapport rendant compte des conditions dans lesquelles les droits de vote ont été exercés peuvent être consultés sur le site Internet de la société de gestion : www.assetmanagement.hsbc.fr.

Utilisation d'instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée

Le tableau des instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée se trouve dans les annexes des comptes annuels du Fonds.

Politique relative aux conflits d'intérêt

Le Groupe HSBC, ou ses sociétés affiliées (ci-après dénommées HSBC), de par son envergure mondiale et le large éventail de services financiers proposés, est susceptible de temps à autre d'avoir des intérêts divergents de ceux de ses clients ou entrant en conflit avec les devoirs qu'il a à l'égard de ses clients. Il peut s'agir de conflits entre les intérêts d'HSBC, de ses sociétés affiliées ou de ses collaborateurs d'une part, et les intérêts de ses clients d'autre part, ou encore de conflits entre les clients eux-mêmes.

HSBC a défini des procédures dont l'objectif est d'identifier et de gérer de tels conflits, notamment des dispositions organisationnelles et administratives ayant vocation à protéger les intérêts des clients. Cette politique s'appuie sur un principe simple : les personnes prenant part à différentes activités induisant un conflit d'intérêts sont tenues d'exécuter lesdites activités indépendamment les unes des autres.

Le cas échéant, HSBC met en œuvre des mesures qui permettent de restreindre la transmission d'informations à certains collaborateurs, afin de protéger les intérêts des clients et de prévenir tout accès indu aux informations concernant les clients.

HSBC peut également agir pour compte propre et avoir comme contrepartie un client ou encore « matcher » les ordres de ses clients. Des procédures sont prévues pour protéger les intérêts des clients dans ce cas de figure.

Dans certains cas, les procédures et les contrôles de HSBC peuvent ne pas être suffisants afin de garantir qu'un conflit potentiel ne puisse porter atteinte aux intérêts d'un client. Dans ces circonstances, HSBC informe le client du conflit d'intérêts potentiel afin d'obtenir son accord exprès pour poursuivre l'activité. En tout état de cause, HSBC pourra refuser d'intervenir dans des circonstances où il existerait in fine un risque résiduel d'atteinte aux intérêts d'un client.

FCP HSBC CLIC EURO 85

Certification du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 décembre 2024**

HSBC CLIC EURO 85
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
HSBC GLOBAL ASSET MANAGEMENT (FRANCE)
Immeuble Coeur Défense - Tour A
110 Esplanade du Général de Gaulle
92400 La Défense 4 - Courbevoie

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement HSBC CLIC EURO 85 relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30/12/2023 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthodes comptables exposé dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

1. Contrats financiers de gré à gré :

Les contrats financiers de gré à gré du portefeuille sont valorisés selon les méthodes décrites dans la note de l'annexe relative aux règles et méthodes comptables. Les prix sont calculés par les contreparties des contrats et validés par la société de gestion à partir de modèles financiers. Les modèles mathématiques appliqués reposent sur des données externes et sur des hypothèses de marché. Sur la base des éléments ayant conduit à la détermination des valorisations retenues, nous avons procédé à l'appréciation de l'approche mise en œuvre par la société de gestion.

2. Autres instruments financiers du portefeuille :

Les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Arnaud Percheron

2025.09.11 17:08:05 +0200



FCP HSBC CLIC EURO 85

Comptes Annuels

FCP HSBC CLIC EURO 85

Bilan Actif au 30/12/2024 en EUR	30/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Obligations convertibles en actions (B)	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Obligations et valeurs assimilées (C)	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Titres de créances (D)	13 149 318,52
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	13 149 318,52
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	
OPCVM	
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	
Autres OPC et fonds d'investissements	
Dépôts (F)	
Instruments financiers à terme (G)	131 554,00
Opérations temporaires sur titres (H)	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	
Créances représentatives de titres financiers prêtés	
Titres financiers empruntés	
Titres financiers donnés en pension	
Autres opérations temporaires	
Prêts (I) (*)	
Autres actifs éligibles (J)	
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	13 280 872,52
Créances et comptes d'ajustement actifs	536 637,27
Comptes financiers	569 209,21
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	1 105 846,48
Total de l'actif I+II	14 386 719,00

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

FCP HSBC CLIC EURO 85

Bilan Passif au 30/12/2024 en EUR	30/12/2024
Capitaux propres :	
Capital	13 765 252,34
Report à nouveau sur revenu net	
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	
Résultat net de l'exercice	438 251,64
Capitaux propres I	14 203 503,98
Passifs de financement II (*)	
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	14 203 503,98
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	
Opérations de cession sur instruments financiers	
Opérations temporaires sur titres financiers	
Instruments financiers à terme (B)	166 196,19
Emprunts (C) (*)	
Autres passifs éligibles (D)	
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	166 196,19
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	17 018,83
Concours bancaires	
Sous-total autres passifs IV	17 018,83
Total Passifs : I+II+III+IV	14 386 719,00

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

FCP HSBC CLIC EURO 85

Compte de résultat au 30/12/2024 en EUR	30/12/2024
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	
Produits sur obligations	
Produits sur titres de créances	506 314,98
Produits sur parts d'OPC	
Produits sur instruments financiers à terme	
Produits sur opérations temporaires sur titres	
Produits sur prêts et créances	
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	
Autres produits financiers	39 812,22
Sous-total produits sur opérations financières	546 127,20
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	
Charges sur instruments financiers à terme	
Charges sur opérations temporaires sur titres	
Charges sur emprunts	
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	
Charges sur passifs de financement	
Autres charges financières	-116,94
Sous-total charges sur opérations financières	-116,94
Total revenus financiers nets (A)	546 010,26
Autres produits :	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	
Versements en garantie de capital ou de performance	
Autres produits	
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-181 454,53
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	
Impôts et taxes	
Autres charges	
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-181 454,53
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	364 555,73
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-16 847,64
Sous-total revenus nets I = (C+D)	347 708,09
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	243 286,52
Frais de transactions externes et frais de cession	-2 517,79
Frais de recherche	
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	
Indemnités d'assurance perçues	
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	240 768,73
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-18 980,22
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	221 788,51

FCP HSBC CLIC EURO 85

Compte de résultat au 30/12/2024 en EUR	30/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	-119 324,55
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	-119 324,55
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	-11 920,41
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	-131 244,96
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	
Impôt sur le résultat V (*)	
Résultat net I + II + III + IV + V	438 251,64

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

FCP HSBC CLIC EURO 85

Annexes

FCP HSBC CLIC EURO 85

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

L'objectif de gestion est :

1. D'offrir une protection du capital net investi, telle que décrite au paragraphe « Garantie ou protection »,
2. De réaliser une allocation dynamique entre actifs risqués et non risqués, et de ce fait de participer à l'évolution des marchés d'actions de la zone euro et du marché monétaire, dans des proportions variables qui seront fonction notamment des conditions de marché,
3. Et, en cas d'évolution défavorable des marchés, d'exposer le portefeuille de façon plus conséquente au marché de taux monétaire euro afin de lui permettre d'honorer ses protections.

Le prospectus de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

FCP HSBC CLIC EURO 85

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	30/12/2020	30/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	30/12/2024
Actif net Global en EUR	18 563 954,37	18 031 455,07	15 298 362,60	14 940 911,62	14 203 503,98
Part HSBC CLIC EURO 85 G en EUR					
Actif net	18 464 115,91	17 920 911,33	15 194 687,76	14 843 520,34	14 103 011,73
Nombre de titres	155 349,542	136 825,797	124 283,503	109 583,719	100 904,013
Valeur liquidative unitaire	118,85	130,97	122,25	135,45	139,76
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-11,89	13,25	-5,80	10,35	2,18
Capitalisation unitaire sur revenu	-2,21	-1,57	-1,28	2,28	3,42
Part HSBC CLIC EURO 85 R en EUR					
Actif net	99 838,46	110 543,74	103 674,84	97 391,28	100 492,25
Nombre de titres	840,000	844,000	848,000	719,000	719,000
Valeur liquidative unitaire	118,85	130,97	122,25	135,45	139,76
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-11,89	13,26	-5,80	10,35	2,18
Capitalisation unitaire sur revenu	-2,21	-1,57	-1,28	2,28	3,42

FCP HSBC CLIC EURO 85

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié).

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB : les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat) : B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement ; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

FCP HSBC CLIC EURO 85

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

FCP HSBC CLIC EURO 85

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Exposition directe aux marchés de crédit : principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.) :

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.

Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.

Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation.

Les règles de détermination de la note retenue sont alors :

1er niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur.

2ème niveau : la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.

FCP HSBC CLIC EURO 85

S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.

Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté ».

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

	Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
1	Frais de gestion financière*	Actif net quotidien	Parts G et R : 1% TTC maximum ^{1**}
2	Frais de fonctionnement et autres services ***		Parts G et R : 0.30% TTC maximum
3	rects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatifs****
4	Commission de mouvement	Prélevée sur chaque transaction	Néant
5	Commission de surperformance	Actif net quotidien	Néant

**Un pourcentage des frais de gestion peut être rétrocédé à des tiers distributeurs afin de rémunérer l'acte de commercialisation de l'OPCVM.*

***Ces frais ne prennent pas en compte les frais liés au mécanisme de gap swap assimilés à des frais de transactions.*

**** Les frais de fonctionnement et autres services comprennent :*

I. Frais d'enregistrement et de référencement de l'OPCVM :

- les frais liés à l'enregistrement de l'OPCVM dans d'autres Etats membres (y compris les frais facturés par des conseils (avocats, consultants, etc.) au titre de la réalisation des formalités de commercialisation auprès du régulateur local en lieu et place de la SGP) ;*
- les frais de référencement de l'OPCVM et publications des valeurs liquidatives pour l'information des investisseurs ;*
- les frais des plateformes de distribution (hors rétrocessions) ; Agents dans les pays étrangers qui font l'interface avec la distribution.*

II. Frais d'information clients et distributeurs :

- les frais de constitution et de diffusion des DIC/prospectus et reportings réglementaires ;*
- les frais liés aux communications d'informations réglementaires aux distributeurs ;*
- les frais d'Information aux porteurs par tout moyen ;*
- les information particulière aux porteurs directs et indirects ;*
- les coûts d'administration des sites internet ;*
- les frais de traduction spécifiques à l'OPCVM.*

FCP HSBC CLIC EURO 85

III. Frais des données :

- les frais des données utilisées pour rediffusion à des tiers.

. Frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité, etc :

- les frais de commissariat aux comptes ;
- les frais liés au dépositaire ;
- les frais liés à la délégation de gestion administrative et comptable ;
- les frais fiscaux y compris avocat et expert externe (récupération de retenues à la source pour le compte du fonds, 'Tax agent' local...);
- les frais juridiques propres à l'OPCVM.

V. Frais liés au respect d'obligations réglementaires et aux reporting régulateurs :

- les frais de mise en œuvre des reportings réglementaires au régulateur spécifiques à l'OPCVM ;
- les cotisations Associations professionnelles obligatoires ;
- les frais de fonctionnement du déploiement des politiques de vote aux Assemblées Générales.

**** L'OPCVM investit en OPC étant inférieure au seuil réglementaire de 20%.

Pourront s'ajouter aux frais facturés à l'OPCVM et listés ci-dessus, les coûts suivants :

- les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du 4° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier ;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec l'OPCVM) exceptionnels et non récurrents ;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex : Lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action).

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

FCP HSBC CLIC EURO 85

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part HSBC CLIC EURO 85 G	Capitalisation	Capitalisation
Part HSBC CLIC EURO 85 R	Capitalisation	Capitalisation

FCP HSBC CLIC EURO 85

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	30/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	14 940 911,62
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	546 164,57
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-1 769 572,12
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	364 555,73
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	240 768,73
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	-119 324,55
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	
Autres éléments	
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	14 203 503,98

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

FCP HSBC CLIC EURO 85

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part HSBC CLIC EURO 85 G		
Parts souscrites durant l'exercice	3 867,378	546 164,57
Parts rachetées durant l'exercice	-12 547,084	-1 769 572,12
Solde net des souscriptions/rachats	-8 679,706	-1 223 407,55
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	100 904,013	
Part HSBC CLIC EURO 85 R		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	719,000	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Part HSBC CLIC EURO 85 G	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part HSBC CLIC EURO 85 R	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

FCP HSBC CLIC EURO 85

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
HSBC CLIC EURO 85 G FR0000438087	Capitalisation	Capitalisation	EUR	14 103 011,73	100 904,013	139,76
HSBC CLIC EURO 85 R FR0010925081	Capitalisation	Capitalisation	EUR	100 492,25	719,000	139,76

FCP HSBC CLIC EURO 85

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1 +/-	Pays 2 +/-	Pays 3 +/-	Pays 4 +/-	Pays 5 +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées						
Opérations temporaires sur titres						
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers						
Opérations temporaires sur titres						
Hors-bilan						
Futures	7 174,07	NA	NA	NA	NA	NA
Options		NA	NA	NA	NA	NA
Swaps		NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers		NA	NA	NA	NA	NA
Total	7 174,07					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total						

FCP HSBC CLIC EURO 85

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts					
Obligations					
Titres de créances	13 149,32	13 149,32			
Opérations temporaires sur titres					
Comptes financiers	569,21				569,21
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Futures	NA				
Options	NA				
Swaps	NA				
Autres instruments financiers	NA				
Total		13 149,32			569,21

FCP HSBC CLIC EURO 85

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*)]3 - 6 mois] (*)]6 - 12 mois] (*)]1 - 3 ans] (*)]3 - 5 ans] (*)]5 - 10 ans] (*)	>10 ans (*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif							
Dépôts							
Obligations							
Titres de créances	11 064,45	2 084,87					
Opérations temporaires sur titres							
Comptes financiers	569,21						
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers							
Opérations temporaires sur titres							
Emprunts							
Comptes financiers							
Hors-bilan							
Futures							
Options							
Swaps							
Autres instruments							
Total	11 633,66	2 084,87					

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

FCP HSBC CLIC EURO 85

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 +/-	Devise 2 +/-	Devise 3 +/-	Devise 4 +/-	Devise N +/-
Actif					
Dépôts					
Actions et valeurs assimilées					
Obligations et valeurs assimilées					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Créances					
Comptes financiers					
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Dettes					
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Devises à recevoir					
Devises à livrer					
Futures options swaps					
Autres opérations					
Total					

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit^(*)

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions			
Obligations et valeurs assimilées			
Titres de créances	13 149,32		
Opérations temporaires sur titres			
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers			
Opérations temporaires sur titres			
Hors-bilan			
Dérivés de crédits			
Solde net	13 149,32		

(*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

FCP HSBC CLIC EURO 85

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
HSBC BANK FRANCE SA PARIS		22,10
Dettes		
Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

FCP HSBC CLIC EURO 85

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	30/12/2024
Créances		
	Dépôts de garantie en espèces	536 637,27
Total des créances		536 637,27
Dettes		
	Frais de gestion fixe	17 018,83
Total des dettes		17 018,83
Total des créances et des dettes		519 618,44

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	30/12/2024
Part HSBC CLIC EURO 85 G	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	180 227,34
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,21
Rétrocessions des frais de gestion	
Part HSBC CLIC EURO 85 R	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	1 227,19
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,21
Rétrocessions des frais de gestion	

FCP HSBC CLIC EURO 85

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	30/12/2024
Garanties reçues - dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	
Garanties données - dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	
Autres engagements hors bilan	
Total	

Etablissement délivrant la protection : HSBC Continental Europe (anciennement dénommée HSBC France).

Bénéficiaire : HSBC Clic Euro 85

Objet : La protection donnée par HSBC Continental Europe porte sur le niveau des valeurs liquidatives futures du Fonds.

Ces protections s'entendent relativement à chaque part G ou R.

Jusqu'au 29 décembre 2023 ou le jour de valorisation précédent si cette date n'est pas un jour de valorisation (« **Date d'Emission de la Dernière Protection** »), à chaque fin de trimestre calendaire, au jour t pour lequel est établie la dernière valeur liquidative du trimestre, le Fonds reçoit l'assurance que toutes les valeurs liquidatives établies pendant 1 an à compter de la date t, seront au moins égales à 85% du niveau de valeur liquidative constatée à cette date t.

La protection accordée par HSBC Continental Europe ne correspond pas à une Protection du capital investi par un investisseur dans le FCP mais à l'assurance pour l'investisseur de pouvoir présenter ses parts au rachat pendant la durée de la protection accordée au FCP à un niveau au moins égal à la plus élevée des protections en vigueur. Par conséquent, il est possible qu'un investisseur subisse une perte en capital si, même après la mise en œuvre de la protection, le niveau de la valeur liquidative à la date de son rachat se révèle inférieur au niveau de la valeur liquidative constatée à la date de l'investissement.

En accord avec le garant et avec l'agrément de l'AMF, l'émission des protections portant sur les dernières valeurs liquidatives de fin de trimestre ne sera pas reconduite au-delà de l'année 2023. Ainsi la protection délivrée le 29 décembre 2023 expirera le 31 décembre 2024*.

Toutefois, à compter du 29 décembre 2023, ou le jour de valorisation précédent si cette date n'est pas un jour de valorisation (« Date d'Emission de la dernière Protection »), chaque année, à la date t pour laquelle est établie la dernière valeur liquidative du mois de décembre, le Fonds reçoit l'assurance que toutes les valeurs liquidatives établies pendant un an à compter de la date t, et ce jusqu'au dernier jour de valorisation du mois de décembre, seront au moins égales à 85% du niveau de la valeur liquidative à cette date t.

La Protection délivrée par HSBC Continental Europe expirant le 31 décembre 2024, ou le jour de valorisation précédent si cette date n'est pas un jour de valorisation (« Date d'Echéance de la dernière Protection »), elle est renouvelable par tacite reconduction par périodes successives d'un an en accord avec le garant et la Société de Gestion. Dans la mesure où HSBC Continental Europe ou la Société de Gestion décident de ne pas renouveler la protection, les porteurs en seront informés avec un préavis de 1 mois avant la Date d'échéance de la Protection.

Si HSBC Continental Europe ou la Société de Gestion décident de ne pas renouveler la Protection ou décident d'en modifier son contenu, son non renouvellement ou cette modification de la

FCP HSBC CLIC EURO 85

Protection sera soumise à l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers. En cas de modification du contenu de la Protection et sous réserve de l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers, HSBC Continental Europe et la Société de Gestion se rapprocheront afin d'amender les termes de la convention signée entre eux. Les porteurs de parts du Fonds seront informés de cette décision dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur et la Société de Gestion s'engage à modifier le prospectus du fonds à cet effet.

A l'échéance de la dernière Protection, la Société de Gestion pourra également faire le choix, après agrément de l'Autorité des Marchés Financiers, soit de dissoudre le Fonds, soit de le fusionner dans un autre organisme de placement collectif, soit de modifier l'objectif de gestion du Fonds.

La protection est donnée compte tenu des textes législatifs et réglementaires en vigueur à la date de création du Fonds. En cas de changement des dits textes ayant pour conséquence la création de nouvelles obligations entraînant pour le fonds une charge financière directe ou indirecte de nature fiscale ou autre, HSBC Continental Europe se réserve la possibilité de ne plus émettre de nouvelle protection à compter de la date constatant la modification des textes réglementaires et législatifs.

Si à une date t donnée, HSBC Continental Europe ou la Société de Gestion constate un changement des dits textes emportant création de nouvelles obligations pour l'OPC et notamment une charge financière directe ou indirecte de nature fiscale ou autre, l'OPC se réserve la possibilité de ne plus délivrer de nouvelle Protection pour les valeurs liquidatives à venir à compter de la date t constatant la modification des textes réglementaires et législatifs. Les valeurs liquidatives bénéficiant déjà d'une Protection en cours de validité continueront d'en bénéficier mais HSBC Continental Europe pourra diminuer les sommes dues au titre de la Garantie Bancaire de l'effet de ces nouvelles obligations. Dans les cas mentionnés ci-dessus, la Société de Gestion s'engage à informer les porteurs de parts dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur de l'interruption d'émission de nouvelles Protections et/ou de l'impact des nouvelles charges financières directes ou indirectes sur la Garantie Bancaire et modifiera le prospectus de l'OPC à cet effet si nécessaire. La Société de Gestion se réserve en outre la possibilité de ne plus accepter de souscription à compter de la date de notification aux porteurs de leur faculté de sortie sans frais et pourra procéder, sous réserve de l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers et information d'HSBC Continental Europe, à la dissolution anticipée de l'OPC dans un délai de 3 mois à compter de cette date.

Défaut du garant :

La protection pourrait être inopérante en cas de défaut de cet établissement. La probabilité de survenance d'un cas de défaut du garant peut toutefois être considérée comme extrêmement faible. Dans une telle hypothèse chaque porteur pourrait ne pas recevoir la valeur liquidative protégée.

Dans une telle hypothèse la Société de Gestion chercherait alors un nouveau garant. Si aucun nouveau garant n'était désigné pour quelle que raison que ce soit, en particulier parce que les conditions proposées ne sont pas aussi favorables à l'intérêt des porteurs de parts, alors le fonds serait dissout sous réserve de l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers.

Toute modification de la protection est soumise à l'agrément de l'AMF.

Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

FCP HSBC CLIC EURO 85

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2024
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2024
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			13 764 837,00
	PSW037441	GAP SWAP 28/06/24	13 764 837,00
Total des titres du groupe			13 764 837,00

FCP HSBC CLIC EURO 85

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/12/2024
Revenus nets Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	347 708,09
Revenus de l'exercice à affecter Report à nouveau	347 708,09
Sommes distribuables au titre du revenu net	347 708,09

Part HSBC CLIC EURO 85 G

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/12/2024
Revenus nets Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	345 247,93
Revenus de l'exercice à affecter (**) Report à nouveau	345 247,93
Sommes distribuables au titre du revenu net	345 247,93
Affectation : Distribution Report à nouveau du revenu de l'exercice Capitalisation	345 247,93
Total	345 247,93
* Information relative aux acomptes versés Montant unitaire Crédits d'impôt totaux Crédits d'impôt unitaires	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre de parts Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

FCP HSBC CLIC EURO 85

Part HSBC CLIC EURO 85 R

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/12/2024
Revenus nets	2 460,16
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	2 460,16
Report à nouveau	
Sommes distribuables au titre du revenu net	2 460,16
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	
Capitalisation	2 460,16
Total	2 460,16
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

FCP HSBC CLIC EURO 85

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	221 788,51
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	221 788,51
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	221 788,51

Part HSBC CLIC EURO 85 G

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	220 219,35
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**) Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	220 219,35
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	220 219,35
Affectation : Distribution Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes Capitalisation	220 219,35
Total	220 219,35
* Information relative aux acomptes versés Acomptes unitaires versés	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre de parts Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

FCP HSBC CLIC EURO 85

Part HSBC CLIC EURO 85 R

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	1 569,16
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	1 569,16
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	1 569,16
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	
Capitalisation	1 569,16
Total	1 569,16
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

FCP HSBC CLIC EURO 85

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TITRES DE CRÉANCES			13 149 318,52	92,58
Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé			13 149 318,52	92,58
Services aux collectivités			13 149 318,52	92,58
FRENCH REPUBLIC ZCP 05-03-25	EUR	2 200 000	2 189 000,30	15,41
FRENCH REPUBLIC ZCP 08-01-25	EUR	2 200 000	2 198 455,32	15,48
FRENCH REPUBLIC ZCP 09-04-25	EUR	2 100 000	2 084 869,58	14,68
FRENCH REPUBLIC ZCP 12-02-25	EUR	2 300 000	2 291 846,05	16,14
FRENCH REPUBLIC ZCP 12-03-25	EUR	2 200 000	2 188 010,47	15,40
FRENCH REPUBLIC ZCP 15-01-25	EUR	2 200 000	2 197 136,80	15,47
Total			13 149 318,52	92,58

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total						

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

FCP HSBC CLIC EURO 85

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
AEX FUT 0125	3		-12 450,00	523 920,00
CAC 40 FUT 0125	17		-10 659,00	1 242 615,00
DAX 30 IND FU 0325	2		-28 875,00	997 850,00
EURO STOXX 50 0325	74		-74 185,00	3 607 500,00
FTSE/MIB 0325	2		-8 300,00	342 300,00
MEFF IBEX35 E 0125	4		-9 630,00	459 880,00
Sous-total 1.			-144 099,00	7 174 065,00
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total			-144 099,00	7 174 065,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

FCP HSBC CLIC EURO 85

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

FCP HSBC CLIC EURO 85

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
GAP SWAP 28/06/24	13 764 837		-22 097,19	13 764 837,00
Sous-total 4.			-22 097,19	13 764 837,00
Total			-22 097,19	13 764 837,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	13 149 318,52
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	
Total instruments financiers à terme - actions	-144 099,00
Total instruments financiers à terme - taux	
Total instruments financiers à terme - change	
Total instruments financiers à terme - crédit	
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-22 097,19
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	
Autres actifs (+)	1 237 400,48
Autres passifs (-)	-17 018,83
Passifs de financement (-)	
Total = actif net	14 203 503,98

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part HSBC CLIC EURO 85 G	EUR	100 904,013	139,76
Part HSBC CLIC EURO 85 R	EUR	719,000	139,76

HSBC CLIC EURO 85

COMPTES ANNUELS
29/12/2023

BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	13 684 696,83	14 620 012,85
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	13 638 029,83	14 472 501,35
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	13 638 029,83	14 472 501,35
Titres de créances négociables	13 638 029,83	14 472 501,35
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	0,00	0,00
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00	0,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	46 667,00	147 511,50
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	46 667,00	147 511,50
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	538 646,26	605 394,75
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	538 646,26	605 394,75
COMPTES FINANCIERS	782 400,52	231 550,51
Liquidités	782 400,52	231 550,51
TOTAL DE L'ACTIF	15 005 743,61	15 456 958,11

BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	13 547 198,75	16 185 102,09
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	1 142 052,88	-726 034,14
Résultat de l'exercice (a,b)	251 659,99	-160 705,35
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	14 940 911,62	15 298 362,60
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	47 775,72	133 085,10
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	47 775,72	133 085,10
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	25 926,00	121 185,50
Autres opérations	21 849,72	11 899,60
DETTES	17 056,27	25 510,41
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	17 056,27	25 510,41
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	15 005 743,61	15 456 958,11

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Swaps de performance		
GAP SWAP 31-12-2022	0,00	16 388 473,00
Swaps TRS		
GAP SWAP 31/12/2023	13 484 507,00	0,00
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
DAX 30 IND FU 0324	846 700,00	0,00
FTSE/MIB 0324	458 400,00	0,00
CAC 40 FUT 0124	1 438 110,00	0,00
MEFF IBEX35 E 0124	404 480,00	0,00
AEX FUT 0124	474 150,00	0,00
CAC 40 FUT 0123	0,00	1 365 105,00
AEX FUT 0123	0,00	415 530,00
DAX 30 IND FU 0323	0,00	698 450,00
MEFF IBEX35 E 0123	0,00	246 660,00
FTSE/MIB 0323	0,00	357 225,00
EURO STOXX 50 0323	0,00	3 044 800,00
EURO STOXX 50 0324	3 739 200,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	34 723,65	1 505,37
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	415 463,52	23 347,56
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	450 187,17	24 852,93
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	0,00	6 362,29
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	0,00	6 362,29
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	450 187,17	18 490,64
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	183 526,37	187 857,53
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	266 660,80	-169 366,89
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-15 000,81	8 661,54
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	251 659,99	-160 705,35

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0010925081 - Part HSBC CLIC EURO 85 PART R : Taux de frais maximum de 1,00% TTC

FR0000438087 - Part HSBC CLIC EURO 85 PART G : Taux de frais maximum de 1,00% TTC

Les frais de fonctionnement et autres services sont de 0,30% TTC maximum, pour toutes les parts.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Parts HSBC CLIC EURO 85 PART G	Capitalisation	Capitalisation
Parts HSBC CLIC EURO 85 PART R	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	15 298 362,60	18 031 455,07
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	535 444,18	417 101,70
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-2 461 667,75	-1 972 494,99
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	238,63	44,91
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	0,00	-92 747,53
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	2 041 299,25	544 908,25
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-825 538,40	-1 246 057,88
Frais de transactions	-2 660,05	-1 331,99
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	1 164,98	19 113,65
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-818,67	-1 983,65
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	1 983,65	21 097,30
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	87 607,38	-232 261,70
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-45 477,72	-133 085,10
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	133 085,10	-99 176,60
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	266 660,80	-169 366,89
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	14 940 911,62	15 298 362,60

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
Bons du Trésor	13 638 029,83	91,28
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	13 638 029,83	91,28
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Autres	13 484 507,00	90,25
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	13 484 507,00	90,25
AUTRES OPÉRATIONS		
Actions	7 361 040,00	49,27
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	7 361 040,00	49,27

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	13 638 029,83	91,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	782 400,52	5,24
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	11 162 073,88	74,71	2 475 955,95	16,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	782 400,52	5,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES		
	Dépôts de garantie en espèces	538 646,26
TOTAL DES CRÉANCES		538 646,26
DETTES		
	Frais de gestion fixe	17 056,27
TOTAL DES DETTES		17 056,27
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		521 589,99

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part HSBC CLIC EURO 85 PART G		
Parts souscrites durant l'exercice	4 095,646	534 696,22
Parts rachetées durant l'exercice	-18 795,430	-2 443 843,70
Solde net des souscriptions/rachats	-14 699,784	-1 909 147,48
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	109 583,719	
Part HSBC CLIC EURO 85 PART R		
Parts souscrites durant l'exercice	6,000	747,96
Parts rachetées durant l'exercice	-135,000	-17 824,05
Solde net des souscriptions/rachats	-129,000	-17 076,09
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	719,000	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part HSBC CLIC EURO 85 PART G	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part HSBC CLIC EURO 85 PART R	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Parts HSBC CLIC EURO 85 PART G	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	182 220,11
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,19
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts HSBC CLIC EURO 85 PART R	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 306,26
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,19
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

Etablissement délivrant la protection : HSBC Continental Europe (anciennement dénommée HSBC France).

Bénéficiaire : HSBC Clic Euro 85

Objet : La protection donnée par HSBC Continental Europe porte sur le niveau des valeurs liquidatives futures du Fonds.

Ces protections s'entendent relativement à chaque part G ou R.

Jusqu'au 30 décembre 2022 ou le jour de valorisation précédent si cette date n'est pas un jour de valorisation (« **Date d'Emission de la Dernière Protection** »), à chaque fin de trimestre calendaire, au jour t pour lequel est établie la dernière valeur liquidative du trimestre, le Fonds reçoit l'assurance que toutes les valeurs liquidatives établies pendant 1 an à compter de la date t, seront au moins égales à 85% du niveau de valeur liquidative constatée à cette date t.

La protection accordée par HSBC Continental Europe ne correspond pas à une Protection du capital investi par un investisseur dans le FCP mais à l'assurance pour l'investisseur de pouvoir présenter ses parts au rachat pendant la durée de la protection accordée au FCP à un niveau au moins égal à la plus élevée des protections en vigueur. Par conséquent, il est possible qu'un investisseur subisse une perte en capital si, même après la mise en œuvre de la protection, le niveau de la valeur liquidative à la date de son rachat se révèle inférieur au niveau de la valeur liquidative constatée à la date de l'investissement.

En accord avec le garant et avec l'agrément de l'AMF, l'émission des protections portant sur les dernières valeurs liquidatives de fin de trimestre ne sera pas reconduite au-delà de l'année 2022. Ainsi la protection délivrée le 30 décembre 2022 expirera le 30 décembre 2023*.

Toutefois, à compter du 30 décembre 2022, ou le jour de valorisation précédent si cette date n'est pas un jour de valorisation (« Date d'Emission de la dernière Protection »), chaque année, à la date t pour laquelle est établie la dernière valeur liquidative du mois de décembre, le Fonds reçoit l'assurance que toutes les valeurs liquidatives établies pendant un an à compter de la date t, et ce jusqu'au dernier jour de valorisation du mois de décembre, seront au moins égales à 85% du niveau de la valeur liquidative à cette date t.

La Protection délivrée par HSBC Continental Europe expirant le 30 décembre 2023, ou le jour de valorisation précédent si cette date n'est pas un jour de valorisation (« Date d'Echéance de la dernière Protection »), elle est renouvelable par tacite reconduction par périodes successives d'un an en accord avec le garant et la Société de Gestion. Dans la mesure où HSBC Continental Europe ou la Société de Gestion décident de ne pas renouveler la protection, les porteurs en seront informés avec un préavis de 1 mois avant la Date d'échéance de la Protection.

Si HSBC Continental Europe ou la Société de Gestion décident de ne pas renouveler la Protection ou décident d'en modifier son contenu, son non renouvellement ou cette modification de la Protection sera soumise à l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers. En cas de modification du contenu de la Protection et sous réserve de l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers, HSBC Continental Europe et la Société de Gestion se rapprocheront afin d'amender les termes de la convention signée entre eux. Les porteurs de parts du Fonds

seront informés de cette décision dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur et la Société de Gestion s'engage à modifier le prospectus du fonds à cet effet.

A l'échéance de la dernière Protection, la Société de Gestion pourra également faire le choix, après agrément de l'Autorité des Marchés Financiers, soit de dissoudre le Fonds, soit de le fusionner dans un autre organisme de placement collectif, soit de modifier l'objectif de gestion du Fonds.

La protection est donnée compte tenu des textes législatifs et réglementaires en vigueur à la date de création du Fonds. En cas de changement des dits textes ayant pour conséquence la création de nouvelles obligations entraînant pour le fonds une charge financière directe ou indirecte de nature fiscale ou autre, HSBC Continental Europe se réserve la possibilité de ne plus émettre de nouvelle protection à compter de la date constatant la modification des textes réglementaires et législatifs.

Si à une date t donnée, HSBC Continental Europe ou la Société de Gestion constate un changement des dits textes emportant création de nouvelles obligations pour l'OPC et notamment une charge financière directe ou indirecte de nature fiscale ou autre, l'OPC se réserve la possibilité de ne plus délivrer de nouvelle Protection pour les valeurs liquidatives à venir à compter de la date t constatant la modification des textes réglementaires et législatifs. Les valeurs liquidatives bénéficiant déjà d'une Protection en cours de validité continueront d'en bénéficier mais HSBC Continental Europe pourra diminuer les sommes dues au titre de la Garantie Bancaire de l'effet de ces nouvelles obligations. Dans les cas mentionnés ci-dessus, la Société de Gestion s'engage à informer les porteurs de parts dans les

conditions prévues par la réglementation en vigueur de l'interruption d'émission de nouvelles Protections et/ou de l'impact des nouvelles charges financières directes ou indirectes sur la Garantie Bancaire et modifiera le prospectus de l'OPC à cet effet si nécessaire. La Société de Gestion se réserve en outre la possibilité de ne plus accepter de souscription à compter de la date de notification aux porteurs de leur faculté de sortie sans frais et pourra procéder, sous réserve de l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers et information d'HSBC Continental Europe, à la dissolution anticipée de l'OPC dans un délai de 3 mois à compter de cette date.

Défaut du garant :

La protection pourrait être inopérante en cas de défaut de cet établissement. La probabilité de survenance d'un cas de défaut du garant peut toutefois être considérée comme extrêmement faible. Dans une telle hypothèse chaque porteur pourrait ne pas recevoir la valeur liquidative protégée.

Dans une telle hypothèse la Société de Gestion chercherait alors un nouveau garant. Si aucun nouveau garant n'était désigné pour quelle que raison que ce soit, en particulier parce que les conditions proposées ne sont pas aussi favorables à l'intérêt des porteurs de parts, alors le fonds serait dissout sous réserve de l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers.

Toute modification de la protection est soumise à l'agrément de l'AMF.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			13 484 507,00
	PSW037441	GAP SWAP 31/12/2023	13 484 507,00
Total des titres du groupe			13 484 507,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	251 659,99	-160 705,35
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	251 659,99	-160 705,35

	29/12/2023	30/12/2022
Parts HSBC CLIC EURO 85 PART G		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	250 019,36	-159 616,07
Total	250 019,36	-159 616,07

	29/12/2023	30/12/2022
Parts HSBC CLIC EURO 85 PART R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	1 640,63	-1 089,28
Total	1 640,63	-1 089,28

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	1 142 052,88	-726 034,14
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	1 142 052,88	-726 034,14

	29/12/2023	30/12/2022
Parts HSBC CLIC EURO 85 PART G		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	1 134 608,51	-721 113,91
Total	1 134 608,51	-721 113,91

	29/12/2023	30/12/2022
Parts HSBC CLIC EURO 85 PART R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	7 444,37	-4 920,23
Total	7 444,37	-4 920,23

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/12/2019	30/12/2020	30/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net Global en EUR	23 220 688,77	18 563 954,37	18 031 455,07	15 298 362,60	14 940 911,62
Parts HSBC CLIC EURO 85 PART G en EUR					
Actif net	23 109 842,18	18 464 115,91	17 920 911,33	15 194 687,76	14 843 520,34
Nombre de titres	174 293,328	155 349,542	136 825,797	124 283,503	109 583,719
Valeur liquidative unitaire	132,59	118,85	130,97	122,25	135,45
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	14,74	-11,89	13,25	-5,80	10,35
Capitalisation unitaire sur résultat	-2,43	-2,21	-1,57	-1,28	2,28
Parts HSBC CLIC EURO 85 PART R en EUR					
Actif net	110 846,59	99 838,46	110 543,74	103 674,84	97 391,28
Nombre de titres	836,000	840,000	844,000	848,000	719,000
Valeur liquidative unitaire	132,59	118,85	130,97	122,25	135,45
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	14,74	-11,89	13,26	-5,80	10,35
Capitalisation unitaire sur résultat	-2,43	-2,21	-1,57	-1,28	2,28

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Titres de créances				
Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé				
FRANCE				
FRAN TREA BILL BTF ZCP 04-01-24	EUR	2 500 000	2 498 704,31	16,73
FRAN TREA BILL BTF ZCP 06-03-24	EUR	2 100 000	2 085 596,96	13,96
FRENCH REPUBLIC ZCP 04-04-24	EUR	2 500 000	2 475 955,95	16,57
FRENCH REPUBLIC ZCP 14-02-24	EUR	2 200 000	2 189 518,02	14,65
FRENCH REPUBLIC ZCP 17-01-24	EUR	2 000 000	1 996 232,42	13,36
FRENCH REPUBLIC ZCP 31-01-24	EUR	2 400 000	2 392 022,17	16,01
TOTAL FRANCE			13 638 029,83	91,28
TOTAL Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé			13 638 029,83	91,28
TOTAL Titres de créances			13 638 029,83	91,28
Instruments financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
AEX FUT 0124	EUR	3	2 298,00	0,01
CAC 40 FUT 0124	EUR	19	-961,00	-0,01
DAX 30 IND FU 0324	EUR	2	-1 850,00	-0,01
EURO STOXX 50 0324	EUR	82	-20 510,00	-0,14
FTSE/MIB 0324	EUR	3	-525,00	0,00
MEFF IBEX35 E 0124	EUR	4	-2 080,00	-0,01
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			-23 628,00	-0,16
TOTAL Engagements à terme fermes			-23 628,00	-0,16
Autres instruments financiers à terme				
Swaps TRS				
GAP SWAP 31/12/2023	EUR	13 484 507	-21 849,72	-0,14
TOTAL Swaps TRS			-21 849,72	-0,14
TOTAL Autres instruments financiers à terme			-21 849,72	-0,14
TOTAL Instruments financier à terme			-45 477,72	-0,30
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	EUR	44 369	44 369,00	0,29
TOTAL Appel de marge			44 369,00	0,29
Créances			538 646,26	3,61
Dettes			-17 056,27	-0,12
Comptes financiers			782 400,52	5,24
Actif net			14 940 911,62	100,00

Parts HSBC CLIC EURO 85 PART R	EUR	719,000	135,45	
Parts HSBC CLIC EURO 85 PART G	EUR	109 583,719	135,45	